

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

INSTAURATION D'UN NOMBRE MINIMUM DE SOIGNANTS PAR PATIENT
HOSPITALISÉ - (N° 697)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.